

Séance du 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le 26 du mois février à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances à la salle Phénix, les membres du Conseil municipal de la Commune de Moissannes, sous la présidence de Monsieur BREGAINT Jean-Louis, Maire de Moissannes, dûment convoqués le 23 février 2026.

Présents : Monsieur BREGAINT Jean-Louis, Monsieur TALABOT Dominique, Monsieur DORLIAT Guillaume, Monsieur RENAULT Alain, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur BARRA Pierre-Yves et Monsieur ANGLERAUD Alexandre et Monsieur LASSENE Jérôme, Madame DESAGE Angélique, Madame PIARROUX Audrey et Madame BARRAUD

Absents : M. Roche Bruno

Procurations : néant

Le secrétariat a été assuré par : Mme Piarroux Audrey.

Nombre de Membres en exercice :	11
Nombre de Membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	10
Votes Pour :	10
Votes Contre :	0
Abstention :	0

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE  
2026**

Monsieur le Maire présente des demandes de subventions faites par les associations.

Après discussion, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

D'attribuer les subventions ci- dessous :

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/03/2026

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle

Application agréée L.legalite.com

49\_DE9087-218709905-2026.0223-2026\_000-DE

Délibération n° 2026-00

ASSOCIATION	SUBVENTION ATTRIBUEE 2025	DEMANDE 2026	SUBVENTIONS ATTRIBUEES 2026
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100.00 €		100 €
Club de rencontre de Moissannes	200.00 €		200 €
Amicale des pêcheurs à la ligne	35.00 €	100.00 €	35 €
Association des Déportés et internés	35.00 €		35 €
Restaurant du Cœur de la Haute-Vienne	35.00 €		35 €
Comité 87 de la ligue contre le cancer	35.00 €		35 €
DDEN87	35.00 €		35 €
ACCA de Moissannes	400.00 €		400 €
Amicale Laïque de Moissannes	700.00 €	700.00 €	700 €
Amicale Laïque de Moissannes subvention exceptionnelle en sus (manifestation du 15 août)		800.00 €	800 €
FNATH	35.00 €		35 €
MCSL Moissannes culture sport loisirs	500.00 €	-	500 €
Secours populaire	35.00 €		35 €
Foyer Rural	500.00 €		500 €
USEP	500.00 €	500.00 €	250 €
USEP subvention exceptionnelle en sus pour manifestation			250 €
Association des lieutenants de l'ouvrier 87	-		0 €
A la poursuite des médecins perdus			0 €
Les oubliés de la mémoire			0 €
La sécurité routière			35 €
Moto de Gaëtan Ricard			35 €
<b>TOTAL</b>	<b>3145.00 €</b>		<b>4015.00 €</b>

Fait et délibéré en séance

Le 23/02/2026

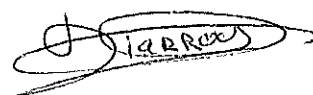
Le Maire

BREGAINT Jean-Louis



La secrétaire de séance

PiARRoux Audrey



Publiée le :

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/03/2026

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle